



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

CE-2009-476

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 MARS 2009**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 mars 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2009-477

**SOUSSION 2009 SP 056 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'INGÉNIEURIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar, Société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de pavage et d'éclairage des nouvelles rues dans le secteur de Gatineau pour un montant total de 92 282,37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mars 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30399-005-71166	11 866,26 \$	Pavage - Rue de la Tour - Projet Cité-Jardin - Honoraires professionnels
06-30369-007-71167	76 328,30 \$	Pavage - Projet Village Tecumseh, phases 15 à 18 et 22 - Honoraires professionnels
04-13493	4 087,81 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-478

**SOUSSION 2009 SI 055 - SERVICES PROFESSIONNELS - INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION À LA BIBLIOTHÈQUE LUCIEN-LALONDE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette Parizeau, 15, rue Buteau, 2<sup>e</sup> étage, Gatineau, Québec, J8Z 1V4 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs mécanique-électrique pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence pour le projet d'installation d'un nouveau système de chauffage et de climatisation à la bibliothèque Lucien-Lalonde pour un montant de 28 783,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mars 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80021-020-71161	27 508,13 \$	Honoraires professionnels - Chauffage et climatisation - Bibliothèque Lucien-Lalonde
04-13493	1 275,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-80021-001	27 508,13 \$		Honoraires professionnels - Honoraires
11-80021-020		27 508,13 \$	Honoraires professionnels - Chauffage et climatisation - Bibliothèque Lucien-Lalonde

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-479

**SOUSSION 2009 SP 037 - SERVICE DE RÉFRIGÉRATION R&S INC. - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR À SAUMURE - ARÉNA STADE-PIERRE-LAFONTAINE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 163 104,38 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Service de réfrigération R&S inc., 8027, 14<sup>e</sup> Avenue, Montréal, Québec, H1Z 3M1 pour la conception, la fourniture et l'installation d'un échangeur à plaque à l'aréna Stade-Pierre-Lafontaine, au montant total de 163 104,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80003-003-71162	30 879,38 \$	Travaux correctifs - Bâtiments - Échangeur - Stade Pierre-Lafontaine
18-90010-001-71163	125 000,00 \$	Réfrigération dans les arénas - Échangeur à plaques
04-13493	7 225,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-480

**SOUSSION 2009 SI 035 - 3488284 CANADA INC. - LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BOURASSA (1998) DIVISION II - PLACE DE LA FRANCOPHONIE - AMÉNAGEMENT DE LA SCÈNE - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 35 329,87 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3488284 Canada inc., Les entreprises d'électricité Bourassa (1998) Division II, 1911, rue Saint-Louis, suite 1, Gatineau, Québec, J8T 4H5 pour les travaux électriques relatifs à l'aménagement de la scène à la Place de la francophonie pour un montant total de 35 329,87 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50045-001-71164	9 979,02 \$	Théâtre de l'Île et la Basoche - Théâtre de l'Île - Rénovations et achats
11-70014-002-71165	23 000,00 \$	Place de la francophonie - Aménagement de la scène - Travaux électriques
04-13493	1 565,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	785,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-481

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-09 - 100 985,57 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-09 d'un montant de 100 985,57 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 mars 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-482

**SOUSSION 2009 SI 062 - LES FERMES RENAUD - RÉFECTION DE PELOUSES - SECTEURS DE HULL ET D'AYLMER - 67 905,61 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3916388 Canada inc., aux Fermes Renaud, 256, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9J 2Y7 pour la réfection de pelouses dans les secteurs de Hull et d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits aux sections I et II du bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 67 905,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 mars 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à la date de la présente résolution et se terminera le ou vers le 15 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-71168	47 098,23 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
02-41520-521-71169	17 799,38 \$	Fossés urbains et ruraux - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 008,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-483

**SOUSSION 2009 SI 064 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES DE BROCHE MAILLÉE - 67 702,43 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée pour un montant total annuel approximatif de 67 702,43 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 5 mars 2009, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des secteurs, à savoir :

**Secteurs centre-est et centre-ouest**

6684149 Canada inc., Clôture Générale, 80, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2 pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission en date du 5 mars 2009 pour un montant total approximatif de 47 774,35 \$, incluant les taxes.

**Secteurs est et ouest**

Matériaux Bonhomme inc., 921, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8 pour la fourniture et l'installation de clôtures de broche maillée sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission en date du 5 mars 2009 pour un montant total approximatif de 19 928,08 \$, incluant les taxes.

Les contrats prendront effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif et se termineront le 30 novembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Recouvrables de tiers - Autres travaux- Entretien et réparation - Infrastructures
02-71420-521	Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparation - Infrastructures

Le coût des contrats ne pourra excéder le montant de 100 000 \$, et ce, afin de respecter le seuil limite pour un appel d'offres sur invitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-484

**SOUSSION 2009 SP 071 - PLAMONDON CAMQUIP LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE QUATRE BRAS D'ARROSAGE ARTICULÉS POUR CAMIONS-CITERNES - 96 180,79 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Plamondon Camquip Ltée, 1116, rue Durance, Québec, Québec, G2N 1X2 pour la fourniture et l'installation de quatre bras d'arrosage articulés pour camions-citernes pour un montant total de 96 180,79 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 mars 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90009-001-71170	91 920,29 \$	Programme de remplacement de véhicules et machinerie - Bras d'arrosage
04-13493	4 260,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-485\*

**SUBVENTION DE 14 000 \$ - GRENIER DU PETIT SPORTIF (SACO INC.) POUR LA GESTION DE LA MAISON DU VÉLO DE GATINEAU AU PARC JACQUES-CARTIER POUR L'ANNÉE 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2005, la gestion et les opérations quotidiennes de la Maison du vélo de Gatineau ont été assumées par l'organisme Le Grenier du petit sportif (SACO inc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire désire maintenir les activités et les services de la Maison du vélo de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Grenier du petit sportif désire assurer la gestion de la Maison du vélo de Gatineau au Parc Jacques-Cartier pour l'année 2009 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 14 000 \$ au Grenier du petit sportif pour la gestion de la Maison du vélo de Gatineau pour l'année 2009.

L'organisme s'engage à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, deux semaines avant le début du projet, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 5 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de leur activité et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 14 000 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif, à l'attention de madame Nicole Raymond, 29A, boulevard Gréber, bureau 4, Gatineau, Québec J8T 3P4, à la signature du protocole d'entente et sur présentation de pièces justificatives par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71131-972	14 000 \$	Activités de vélos - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2009-486

**RÉDUCTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF IMAGES SUR TOILE TENUE D'UNE LEVÉE DE FONDS POUR LE CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS (CADO) DU 1<sup>ER</sup> AU 3 MAI 2009**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme à but non lucratif Images sur toile organise une activité de levée de fonds à l'agora Gilles-Rocheleau du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2009;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des revenus seront remis à l'organisme Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme a demandé une réduction du coût de location et qu'il répond aux orientations et aux critères d'exemption et de réduction pour les installations du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde à l'organisme à but non lucratif Images sur toile, une réduction de location pour l'agora Gilles-Rocheleau à la Maison du Citoyen pour la tenue de l'activité de levée de fonds pour l'organisme Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2009.

Cette réduction du coût de location représente un montant de 1 500 \$.

Adoptée

CE-2009-487

**PROCÉDURE EN VERTU DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES POUR DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE EDGEWOOD - LOT 3 849 584 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**une partie de la rue Edgewood a été construite entre les années 1965 et 1980;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant l'index aux immeubles du Bureau de la publicité des droits, il appert que le transfert de ces immeubles n'a pas été effectué et qu'ils se trouvent toujours au nom de personnes physiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de devenir propriétaire de toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans, lorsque les formalités prescrites par la Loi ont été accomplies, lesquelles sont :

- la municipalité approuve, par résolution, une description technique du terrain occupé par la voie, préparée par un arpenteur-géomètre et d'après le cadastre en vigueur, pour laquelle elle entend se prévaloir du présent article;

- une copie de cette description, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;
- la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :
  - a) le texte intégral du présent article;
  - b) une description sommaire de la voie concernée;
  - c) une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ont été accomplies;
- aucune taxe foncière n'a été prélevée par la municipalité au cours des dix dernières années.

**CONSIDÉRANT QU'**aucune taxe n'a été prélevée par la Ville de Gatineau sur ces immeubles au cours des dix dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arpenteur-géomètre a préparé une description technique de la portion de rue à acquérir conformément aux dispositions de la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau juge d'intérêt public de se prévaloir de cette procédure pour obtenir un titre de propriété pour une partie de la rue Edgewood :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Gatineau entend se prévaloir de la procédure édictée à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales concernant l'obtention du titre de propriété du lot numéro 3 849 584 au cadastre du Québec et, à cet effet, approuve la description technique préparée par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 février 2009, sous le numéro 4155 de ses minutes et déposée au bureau du greffier.

De plus, ce comité mandate le Service du greffe à donner suite à la présente et autorise le greffier ou l'assistant-greffier à signer la déclaration devant être publiée au Bureau de la publicité des droits.

Adoptée

CE-2009-488

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 10 065,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 387 697,40 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 6 410,79 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8 - 558 747,08 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 11 et la liste des embauches numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	10 065,40 \$	16 au 20 mars 2009
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	387 697,40 \$	16 au 20 mars 2009
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces de comptes à payer	6 410,79 \$	16 au 20 mars 2009
Liste des embauches numéro 8	Embauche de personnel temporaire	558 747,08 \$	9 au 13 mars 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-489

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 MARS 2009****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-10 d'un montant de 523 163,04 \$ pour la période du 12 au 18 mars 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-490

**ACQUISITION DE SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC, BELL ET VIDÉOTRON - OCTROI DE PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PROJET DE REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - PROJET DE DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER ET D'ENFOUISSEMENT DE FILS - DIVERS PROPRIÉTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-126 en date du 12 février 2008, adoptait le règlement numéro 440-2008 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 9 895 000 \$ afin d'exécuter des travaux de réfection, d'amélioration du réseau routier et d'enfouissement de l'ensemble des réseaux de distribution pour les services d'électricité, de télécommunication et d'éclairage de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement autorise également la Ville à acquérir, lorsque nécessaire, les lots, parties de lots ou servitudes nécessaires à la réalisation de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les options pour servitude ont été obtenues gratuitement pour les lots identifiés au tableau ci-dessous :

<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse civique</b>	<b>Lot</b>
Ville de Gatineau	0, rue Front (entre 15 et 21, rue Principale)	3 093 297
<b>Propriétaires</b>	<b>Adresses civiques</b>	<b>Lots (partie)</b>
Syndicat des copropriétaires du 24, rue Principale	24, rue Principale	2 951 114
Robert Legendre, Esther Cloutier	31, rue Principale	2 885 213
Susan McGillivray	38, rue Principale	2 885 220
David Casey	50, rue Principale	2 885 372
Daniel Lebel, Danielle Scantland	53, rue Principale	2 885 383
96663 Canada ltée	61, rue Principale	2 885 441
4207335 Canada inc.	72, rue Principale	2 885 438
Chevaliers de Colomb, conseil # 5281	78, rue Principale	2 885 487
Maison d'espoir de l'Outaouais a/s Marcel Racine	90-92, rue Principale	2 886 562
Peter Seto	95, rue Principale	2 885 500
Denis Lepage, Michel Whitmore	100, rue Principale	2 886 563
Sylvie Potvin et Doris Lapointe	Lot vacant	2 886 570
Bitar Nabil	102, rue Principale	2 886 564
Jean-Claude Larocque	37, rue Principale	2 885 219
Jean-Claude Larocque	39, rue Principale	2 885 222
Pierre McMartin, Michael Dixon	28, rue Principale	2 885 212
Michael Dixon	51, rue Principale	2 885 311

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devra émettre une permission pour l'occupation du domaine public afin de permettre le maintien des nouveaux réseaux intégrés de distribution câblés dans l'emprise de rue et sur un terrain vague :



**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- d'acquérir les droits de servitude en faveur d'Hydro-Québec et/ou Bell et/ou Vidéotron sur une partie des lots 2 951 114, 2 885 213, 2 885 220, 2 885 372, 2 885 383, 2 885 441, 2 885 438, 2 885 487, 2 886 562, 2 885 500, 2 886 563, 2 886 570, 2 886 564, 2 885 219, 2 885 222, 2 885 212 et 2 885 311 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- d'émettre un permis d'occupation du domaine public pour le maintien des nouveaux réseaux de distribution câblés dans l'emprise de la rue Principale et sur le lot 3 093 297 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**CE-2009-491**

**PERMISSION TEMPORAIRE D'USAGE - PARTIE DU LOT 1 560 035 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PARC SAINT-JEAN, EN FAVEUR DU LOT 1 084 165 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 46, RUE LABELLE - SALAH EL AHMAR ET KATRINA KLAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire d'une partie du lot 1 560 035 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie du lot 1 560 035 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 86,02 m<sup>2</sup>, est aménagée et utilisée pour des fins de voie d'accès à la propriété connue et désignée comme étant le 46, rue Labelle, et ce, depuis près de 80 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux propriétaires du 46, rue Labelle désirent se porter acquéreur de la partie du lot 1 560 035 au cadastre du Québec afin de régulariser l'empiètement sur la propriété de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**une permission d'occuper et d'utiliser une partie du lot 1 560 035 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 86,02 m<sup>2</sup>, permettra de régulariser temporairement cet empiètement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde aux propriétaires du 46, rue Labelle, une permission temporaire d'une durée d'un an pour l'usage et le maintien d'une voie d'accès, sur une partie du lot 1 560 035 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 86,02 m<sup>2</sup> aux conditions stipulées au document convention pour permission d'usage.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

**CE-2009-492**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - VANCOUVER-SEATTLE - MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE - 1 250 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Denise Laferrière a été autorisée à participer au 47<sup>th</sup> International Making Cities Livable Conference on True Urbanism : Cities for Health & Well-Being à Portland, Oregon en vertu de la résolution numéro CE-2009-75 en date du 21 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Denise Laferrière, en tant que présidente du Comité consultatif d'urbanisme, a un intérêt pour le projet de revitalisation du centre-ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à profiter de ce déplacement à Portland pour se rendre à Vancouver et à Seattle pour visiter leur centre-ville afin de s'en inspirer pour le mieux-être des citoyens et de bonifier les actions à entreprendre à Gatineau, et ce, du 8 au 10 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 1 250 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11100-311-30017	1 250 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-493**

**SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DU SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école du Sacré-Coeur, 420, rue du Progrès, Gatineau, Québec, J8M 1T3, à titre de subvention pour venir en aide aux familles éprouvées lors d'un incendie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-494**

**SUBVENTION DE 600 \$ - AYLMEER FRIENDSHIP CLUB - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Aylmer Friendship Club, à l'attention de monsieur Maurice Leon, 101, rue Symmes, Gatineau, Québec, J9H 3K6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11402-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	250 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-495**

**SUBVENTION DE 700 \$ - LA POPOTE ROULANTE D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de La Popote roulante d'Aylmer, à l'attention de monsieur C.G. Mott, 160, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3M8, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11402-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	250 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-496**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU VIEUX-AYLMER - NETTOYAGE DES BERGES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Vieux-Aylmer, à l'attention de madame Manon Boucher, 42, rue Xavier, Gatineau, Québec, J9H 5S7, à titre de subvention pour le nettoyage des berges avec le groupe Sentinelles Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71481-692	1 000 \$		Frank Thérien - D'Aylmer Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11401-972		1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-497

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - SOIRÉE  
VINS ET FROMAGES - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 2 AVRIL 2009 -  
650 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle et messieurs les conseillers Patrice Martin, Pierre Phillion, Simon Racine, Aurèle Desjardins et Denis Tassé à participer à une soirée vins et fromages le 2 avril 2009 au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

De plus, ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 150, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	75 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11410-972	75 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11409-972	75 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11407-972	75 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11405-972	75 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-498

**PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL -  
CHEVALIERS DE COLOMB ST-JEAN-BOSCO, CONSEIL 12189 - 13 JUIN 2009 -  
1 470 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Claude Millette, Pierre Phillion, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à une activité le 13 juin 2009, au profit de la Fondation Procure.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 1 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 470 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Raymond Laberge, 40, rue de Chaumont, Gatineau, Québec, J8Z 3K7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11413-972	1 000 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	180 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11406-972	80 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	80 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-499**

**SUBVENTION DE 400 \$ - MON CHEZ NOUS INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Mon chez nous inc., à l'attention de madame Chantale Godin, directrice, 18, rue Hamel, Gatineau, Québec, J8P 1V9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 3 avril 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11401-972	25 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11403-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-500

**SUBVENTION DE 575 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU AU PROFIT DU FONDS POUR ENFANTS DIABÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Pavillon Desjardins, bureau 202, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention au profit du Fonds pour enfants diabétiques de l'Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-501

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE - CONGRÈS ANNUEL - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE - GATINEAU - 21 AU 24 AVRIL 2009 - 325 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer au congrès annuel de l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine qui se tiendra à Gatineau du 21 au 24 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de Congrès AQIP 2009, 357, rue Saint-Jean, Farnham, Québec, J2N 2J8 pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 325 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30018	325 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-502

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS - GRAND FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET RÉGIONAL - DRUMMONDVILLE - 23 ET 24 AVRIL 2009 - 1 200 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer au Grand forum sur le développement économique local et régional qui se tiendra à Drummondville les 23 et 24 avril 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 276,54 \$, taxes incluses, à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30023	1 200 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-503\*

**SOUMISSION 2008 SP 100 - ED BRUNET ET ASSOCIÉS CANADA INC. - MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 22 322 477,18 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Ed Brunet et associés Canada inc., 9, rue Dumas, Gatineau, Québec, J8Y 2M4 pour les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un montant total de 22 322 477,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 février 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-001	17 673 663,13 \$	Règlement d'emprunt - Usine de traitement des eaux potables du secteur d'Aylmer - Travaux
Futur FDI	3 660 000,00 \$	Futur FDI
04-13493	988 814,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Afin d'assurer l'accomplissement complet des travaux reliés au projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer, une somme supplémentaire de 3 660 000 \$ doit s'ajouter au montant déjà voté au règlement numéro 342-1-2008 de 21 445 400 \$.

Le trésorier est autorisé à augmenter le budget des recettes du programme de retour aux municipalités de la taxe d'accises sur l'essence d'un montant de 3 660 000 \$.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mars 2009.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2009-504

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1499 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANNIE-CLAUDE SCHOLTÈS AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1499 en date du 24 septembre 2008, acceptait la promotion à l'essai de madame Annie-Claude Scholtès au poste de responsable de la diversité culturelle (poste numéro ART-CAD-021 au plan d'effectifs des cadres) au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs et qu'une erreur s'est glissée au niveau de l'échelon attribué :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2008-1499 en date du 24 septembre 2008 à l'effet de modifier l'échelon attribué dans le paragraphe concernant le salaire.

Le salaire de madame Annie-Claude Scholtès est établi à la classe 2, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71518-115 – Événements interculturels – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-505

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE PATRICE AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I au Service de l'ingénierie (poste numéro ING-BLC-015 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Julie Patrice au poste de secrétaire I au Service de l'ingénierie.

Le salaire de madame Julie Patrice sera celui de la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Patrice est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service de l'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée



CE-2009-506

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT TUINSTRAS  
AU POSTE DE TECHNICIEN AUX PROGRAMMES D'HABITATION - DIVISION  
DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DE  
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) aux programmes d'habitation à la Division de l'habitation et du développement durable du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-018 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Robert Tuinstra au poste de technicien aux programmes d'habitation à la Division de l'habitation et du développement durable du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de monsieur Robert Tuinstra sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Robert Tuinstra est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Division de l'habitation et du développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-507

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME CAROLE PARÉ AU POSTE  
D'HORTICULTRICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'horticulteur(trice) au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-134 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Carole Paré au poste d'horticultrice au Service des travaux publics.

Le salaire de madame Carole Paré sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Carole Paré a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19920-114 – Maison du Citoyen – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-508

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 103554**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 103554, lors des événements du 24 février 2009, a délibérément et volontairement causé des dommages à la propriété de l'employeur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 103554 a violé l'article 3.2 b) du code d'éthique de la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la démarche convenue pour redresser la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de trois jours sans traitement à l'employé 103554.

Les dates de la suspension seront déterminées par la Division de la gestion des édifices en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

CE-2009-509

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 104984**

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 juin 2008, l'employé 104984 est intervenu dans le cadre d'une poursuite policière en contrevenant au règlement concernant la discipline interne des policiers du Service de police de Gatineau ainsi qu'à la directive 2.1.7 - Poursuite policière d'un véhicule et techniques d'immobilisation provoquées;

**CONSIDÉRANT** la déclaration de l'employé 104984, lors de l'enquête disciplinaire du 13 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT** la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

**CONSIDÉRANT** l'état de la jurisprudence en cette matière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée d'une journée à l'employé 104984.

La date de suspension sera déterminée par le directeur du Service de police en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2009-510

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSÉE MICHAUD AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division aquatique du centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs, (poste numéro LSC-BLC-029 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Josée Michaud au poste de secrétaire II à la Division aquatique du centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de madame Josée Michaud sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Josée Michaud est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-112 – Programme Complexe sportif – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

CE-2009-511

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1993 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT SCHNEIDER AU POSTE D'OPÉRATEUR II, GRANULATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1993 en date du 10 décembre 2008, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Robert Schneider au poste d'opérateur II, Granulation au Service de l'environnement (poste ENV-BLE-028 au plan d'effectifs des cols bleus);

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Schneider a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur I, Eau potable au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1993 en date du 10 décembre 2008 de façon à réintégrer monsieur Robert Schneider à son poste d'opérateur I, Eau potable au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-512

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE TURPIN AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, MÉCANIQUE - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-67 en date du 20 janvier 2009, acceptait la création du poste de contremaître, Mécanique à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Serge Turpin au poste de contremaître, Mécanique (poste numéro ENV-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Serge Turpin est établi à la classe 2, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Serge Turpin sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Serge Turpin sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-115 – Administration Service de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2009.

Adoptée

**CE-2009-513**

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-09-06 - AUTRE CONGÉ - EMPLOYÉ 107299**

**CONSIDÉRANT** la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 15.27 (a) de la convention collective prévoit un congé partiel sans solde de 2,5 jours par semaine pouvant s'échelonner jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de l'année où l'enfant débute le programme scolaire de 1<sup>re</sup> année ou atteint six ans d'âge;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 107299 a fait une demande pour effectuer un retour progressif;

**CONSIDÉRANT QUE** cette possibilité n'est pas prévue à la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été acceptée par la Ville et le Syndicat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-09-06 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin d'octroyer un retour progressif à l'employée 107299, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du Service des communications sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-09-06.

Adoptée

**CE-2009-514**

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 100922**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que l'employé 100922, lors des événements du 17 février 2009, a volontairement adopté un comportement dangereux pour la santé et sécurité de ses collègues;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier, les conséquences actuelles et celles possibles ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du Service des travaux publics entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de cinq jours sans traitement à l'employé 100922.

Les dates de la suspension seront déterminées par la Division de la gestion des édifices en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif